

Le mercredi des Cendres marque l'entrée officielle en Carême et dans le cycle pascal. Il peut tomber n'importe quel mercredi entre le 4 février et le 10 mars, en fonction de la date de Pâques.

C'est le premier jour du Carême. L'expression "dies cinerum" ou jour des cendres tire son origine de la coutume qu'avaient les pénitents, dans l'Église catholique primitive, de se présenter à l'évêque et au clergé du diocèse, pieds nus et vêtus de toile grossière. On répétait les sept psaumes des pénitents sur qui l'on jetait la cendre et que l'on chassait de l'église jusqu'à leur rachat solennel par la communion, le jeudi saint. Plus récemment, l'imposition des cendres précédait la messe; on se servait des cendres de palmes brûlées, bénites le dimanche des Rameaux de l'année précédente, et que l'on avait recueillies dans un vase placé sur l'autel; le prêtre officiant, après les avoir encensées et aspergées d'eau bénite, faisait avec celles-ci une marque sur le front des fidèles en prononçant les paroles suivantes: «Souviens-toi que tu

es poussière et que tu retourneras en poussière». Cette fête marque le souvenir d'Adam condamné après son péché à retourner poussière. Les chrétiens sont invités à se purifier de leurs fautes et à faire pénitence par des privations. Le mercredi des Cendres est le 1<sup>er</sup> Jour du Carême qui va durer 40 jours. A l'issue de ces 40 jours la fête de Pâques célébrera la mort et la résurrection du Christ.

Les cendres qui proviennent des rameaux de l'année précédente, brûlés pour l'occasion, sont déposées sur le front des fidèles. Cette coutume de se couvrir la tête de cendres – et à l'origine de se revêtir aussi d'un sac – est une ancienne pratique pénitentielle qui remonte au peuple hébreu (Jon 3,5–9 ; Jr 6,26 ; 25, 34 ; Mt 11,21).

Aux commencements du christianisme au 7<sup>ème</sup> siècle, ce rite des cendres n'était pas directement associé au début du Carême. Vers l'an 300, il fut adopté par certaines Églises locales et intégré au rite d'excommunication temporaire ou de renvoi des pécheurs publics de la communauté. Ces personnes

s'étaient rendues coupables de péchés ou de scandales « majeurs » : apostasie, hérésie, meurtre et adultère (considérés comme des péchés « capitaux »). Au VII<sup>e</sup> siècle environ, cette coutume donna lieu, dans certaines églises, à un rite public du mercredi des Cendres. Les pécheurs confessaient d'abord leurs péchés en privé. Puis ils étaient présentés à l'évêque et mis publiquement au rang des pénitents. Ils devaient se préparer pour recevoir l'absolution donnée le Jeudi saint. Après une imposition des mains et des cendres, ils étaient renvoyés de la communauté comme Adam et Eve l'avaient été du paradis. Bien sûr, on leur rappelait que la mort est la conséquence du péché : « Oui, tu es poussière et à cette poussière tu retourneras » (Gn 3,19). Les pénitents vivaient en marge de leur famille et du reste de la communauté chrétienne pendant les quarante jours du Carême (d'où l'expression de « quarantaine »).

Le « sac » qu'ils avaient revêtu et la cendre dont ils étaient couverts permettaient de les reconnaître lors des assemblées ou, le plus souvent, aux portes de l'église où ils étaient relégués. Cette pratique

pénitentielle impliquait généralement de s'abstenir de viande, d'alcool, de bain. Il était également interdit de se faire couper les cheveux, de se raser, d'avoir des relations sexuelles et de gérer ses affaires. Selon les diocèses, il arrivait que certaines pénitences durent plusieurs années, voire toute la vie.

Au cours du Moyen Âge, c'est la dimension personnelle du péché, plutôt que son caractère public, qui fut objet d'insistance. Par conséquent, les traditions associées au mercredi des Cendres furent appliquées à tous les adultes de la paroisse, mais sous une forme mitigée. Au XI<sup>e</sup> siècle, les pratiques en usage étaient fort semblables à celles que nous connaissons aujourd'hui. Depuis quelques années, il existe une alternative à la formule traditionnelle pour l'imposition des cendres. Elle met en valeur un aspect beaucoup plus positif du Carême : « Convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (Mc 1,15). Dans les Églises de Bretagne insulaire et d'Irlande, une nouvelle modalité pénitentielle se développa, entre le VI<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, sous l'influence des moines celtes. Il s'agissait d'une forme de pénitence personnelle et

privée pour des péchés moins graves que ceux évoqués ci-dessus. Cette pratique, plus que le rite du mercredi des Cendres, allait contribuer à faire évoluer les modalités du sacrement de la réconciliation.

Aujourd'hui, comme toute fête de l'année au calendrier chrétien, le mercredi des cendres se situe en référence à la fête des fêtes qu'est Pâques qui célèbre le passage de la mort à la résurrection de notre Seigneur Jésus Christ. Fête tellement importante qu'elle est célébrée durant cinquante jours (de là vient le mot Pentecôte), et qu'elle est précédée d'une préparation de quarante jours (d'où vient le mot Carême). Cette préparation est un temps de cheminement spirituel, tout entier orienté vers Pâques, pour ceux qui se préparent à être baptisés à la veillée pascale et pour tous les fidèles. Il est marqué par le jeûne (privation), la prière et le partage (charité, solidarité), et pas seulement comme pratique à observer – d'ailleurs le plus discrètement possible (voir Matthieu 6, 5-18 "Quand vous jeûnez, ne prenez pas un air abattu... mais parfume-toi la tête et lave-toi le visage ; ainsi, ton jeûne ne sera pas connu des

hommes") – mais véritable démarche spirituelle. La durée de quarante jours est d'ailleurs à mettre en relation avec les 40 jours de Jésus au désert précédant sa vie publique, eux-mêmes en relation symbolique avec les quarante ans de traversée du désert par les Hébreux avant l'entrée en Terre promise.

C'est pour tenir les quarante jours de jeûne et de privation, en dehors des dimanches qui sont toujours jour de fête et de résurrection – même en temps de Carême – que le début de celui-ci fut avancé au mercredi. La cendre évoque la faiblesse de l'homme (cf. Genèse 3, 19 "Souviens-toi que tu es poussière..."), elle évoque aussi le péché et la fragilité de l'homme (cf. Sagesse 15, 10 ; Ézéchiel 28, 18 ; Malachie 3, 21) et son regret du péché (cf. Judith 4, 11-15 ; Ézéchiel 27, 30). Pour les chrétiens, l'imposition des cendres est avant tout, un rite pénitentiel dont la signification est portée par la phrase que prononce le prêtre en faisant le geste : "Convertissez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle." (Marc 1, 15).

Source : Guide des traditions et coutumes catholiques,  
pp 138-140